



Notaire en charge d'un dossier qui n'a rien fait

Par **Kwak**, le **05/06/2013** à **19:13**

Bonjour à tous,

je viens vers vous au sujet d'une succession compliquée à régler.

Mon père est décédé l'année dernière au mois de juillet. Je suis fille unique et pour régler la succession j'ai fait appel à un notaire. J'ai rapidement fourni au notaire les différents documents en ma possession concernant les affaires de mon père. La succession est constituée de plusieurs assurances, quelques objets de valeurs et surtout des parts dans des biens immobiliers. Seulement, depuis le mois de juillet, je n'ai pour ainsi dire pas de nouvelles. Au début, j'ai laissé passer, me disant que tout cela demandait du tout. Puis, au mois d'octobre, j'ai commencé à m'inquiéter. Surtout que, malgré de nombreux appels, je n'avais toujours pas d'information. La secrétaire m'assurait à chaque fois que le notaire allait me rappeler dans les 15 jours, mais rien. De plus, je n'habite pas dans la même ville que le notaire. J'ai commencé à perdre patience au mois de février et ai passé le « bébé » à mon beau-père qui avait déjà eu affaire à ce notaire pour une succession et pour qui tout s'était bien passé. Beaucoup plus « nerveux » que moi, il a fait le forcing auprès de la secrétaire. Mais il a également fini par être excédé face aux promesses d'un hypothétique rappel dans les 15 jours. Aujourd'hui, il a réclamé un rendez-vous avec le notaire pour ce samedi. Et la réponse du notaire a été (via sa secrétaire) « je n'ai pas ouvert votre dossier, je ne m'en suis pas occupé, vous pouvez venir le récupérer si vous voulez et le donner à un de mes confrères ». Autant vous dire que sa réponse nous a fait un sacré choc. Donc, en un an il n'a rien fait et, plutôt que de nous dire que le dossier ne l'intéressait pas, a laissé traîner les choses.

Déjà, je vais envoyer un courrier à la chambre des notaires puis essayé de trouver un notaire plus proche de chez moi afin de régler tout ça. Mais, maintenant je m'inquiète. Je pensais que des choses avaient été réglées depuis le temps ; or ce n'est pas le cas apparemment. Il y avait plusieurs factures à régler (hôpitaux et matériels médicaux entre autres...), et si rien n'a été fait, il doit y avoir des intérêts. Idem pour les déclarations aux impôts, etc.

Mais surtout, je trouve ce comportement inadmissible et j'aimerais connaître les autres recours à ma disposition contre ce notaire plus qu'indélicat.

Merci d'avance des réponses que vous pourrez me fournir.

Par **felipo**, le **05/07/2013** à **15:09**

Bonjour,

Ma famille et moi-même avons eu de gros problèmes avec une succession. Le notaire qui en

était chargé a exercé pendant 13 ans en Franche Comté avant d'arriver à Neuilly. Je souhaiterais rentrer en contact avec des personnes ayant eu elles aussi des problèmes avec ce notaire en question ou avec un autre notaire pour savoir comment je peux régler cela.
Mon adresse mail : phelippeaupauline16@gmail.com
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **isa58632**, le **25/09/2013 à 13:35**

Vous pouvez dessaisir un notaire incompetent. Mais il sera en droit de te facturer le travail déjà réalisé.